



Saint Denis le 4 septembre 2023

Madame la Députée,

Madame,

Vous n'ignorez pas que le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics a été très fortement touché par la crise COVID et maintenant par la crise ukrainienne. Malgré cela le secteur s'est efforcé d'être résilient.

Cependant le chiffre d'affaires décroît depuis plusieurs années : -16% entre 2011 et 2022. Le nombre d'emplois est resté stable mais est masqué en partie par une précarisation des emplois (contrat à durée déterminé et contrat de Chantiers), avec un chiffre d'affaires par salarié qui a fortement évolué à la baisse en passant de 76 000 € en 2010 à 61 695 € en 2022 (-19%).

Comme nous l'avons à mainte reprise expliqué nous devons veiller à créer un environnement propice au développement économique de nos entreprises et l'entrée du BTP en secteur de compétitivité renforcée aurait permis de réduire le coût du travail et par conséquent le coût de la construction.

Nous insistons également sur le fait qu'une distorsion majeure existe au sein du BTP. En effet L'industrie du BTP bénéficie de la compétitivité renforcée ce qui instaure au sein de la branche un déséquilibre concurrentiel, de ce fait les entreprises fabricants-poseurs sont inscrites en compétitivité renforcée et disposent de cette exonération et les entreprises poseurs sont en compétitivité simple alors que les deux types d'entreprises du BTP répondent aux mêmes appels d'offre.

Ainsi le gouvernement par le biais de cette loi a instauré une concurrence « légale » entre nos entreprises domiennes du BTP.

Le constat pour les entreprises du BTP est sans appel :

- Taux de marge brut des plus faibles entre 4,5 % et 5% (il a baissé de moitié entre 2021 et 2022 = source INSEE) alors que d'autres secteurs ont un taux de marge brut supérieur à 15 %.
- Le Chiffre d'affaires par salarié est passé de 76 000 € en 2010 à 62 000 € en 2022.
- Une entreprise sur 4 dans le BTP manque de fonds propres.
- Selon les cotations de la banque de France = Plus de 60 % des entreprises du BTP sont en zone de fragilité.
- 22 % des entreprises ont un résultat avant impôts sur les sociétés déficitaire.
- Augmentation des défaillances des entreprises (source caisse de congés payés du bâtiment +30%).

Fédération Réunionnais du Bâtiment et des Travaux Publics

0262 41 70 87

Rue du Pont - CS 41051 - 97404 Saint-Denis Cedex

www.frbtp.re



- Solde d'opinion sur les carnets de commandes en baisse (Indice source IEDOM = de +2 à -1).
- Le Chiffre d'affaires totale du BTP est passé de 1385 Md€ en 2011 à 1164 Md€ en 2022 soit une baisse de 16%.

L'avenant que nous avons fait porter par nos députés et sénateurs au sujet de la compétitivité renforcée n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale (par deux fois) et l'année dernière du fait de l'utilisation par le gouvernement du 49-3.

Pour votre bonne information, notre amendement intégration du BTP au bénéfice du régime « compétitivité renforcée » de la LODEOM sociale a été adopté par le Sénat par deux fois. Nous devons poursuivre notre démarche dans ce sens.

A noter toutefois que le Gouvernement est resté sur une position d'avis défavorable, compte tenu du surcoût qu'il estime à 100 millions engendré (nous l'estimons à 50 millions) par l'adoption de cette disposition. Le Gouvernement a également mis en évidence dans sa réponse (argument classique) le fait que le secteur du BTP n'était pas exposé à la concurrence. Concernant ce dernier sujet nous vous rappelons que 80% du Chiffre d'affaires du secteur repose sur la commande publique. Cette dernière est soumise aux appels d'offre locaux – Nationaux et Européen : ainsi les entreprises hors du territoire ont tout loisir de se positionner sur les appels d'offre concernant l'île.

Précisons que les corps d'état secondaire font appels à des travailleurs détachés qui interviennent sur l'île sans forcément remplir la totalité des obligations légales.

Dans un contexte d'économie insulaire, le concept de concurrence est inadapté : c'est une concurrence déloyale que peut ignorer les instances de l'état et qui handicap la compétitivité de nos entreprises et les emplois qui y sont liés.

La FRBTP a toujours soutenu que le BTP est un élément de cohésion sociale au niveau local. Mais le constat est amer, les adhérents vont vouloir faire entendre leurs revendications, les organisations syndicales vont demander l'alignement des NAO sur l'inflation. **On va une fois de plus nous demander d'ajouter un coût supplémentaire au coût de la construction et ce sans contrepartie et les entreprises seront une fois encore la seule variable d'ajustement.**

Pour rappel nous vous informons des sujets évoqués que la FRBTP entend défendre, qui n'ont pas retenu l'attention du ministère, et qui comme nous vous l'avons indiqué, sont des leviers de relance de la filière :

- Inscription du BTP en secteur de compétitivité renforcée (une approche systémique dans le cadre d'un territoire d'expérimentation serait judicieux).
- La mise en place d'une cellule locale de conformité produit permettant d'augmenter notre « sourcing » sur la zone sud de l'océan indien et d'améliorer l'empreinte carbone de nos futures importations.



- La mise en place rapide de RTAA DOM (en métropole la RE 2020) en performancielle (en standby depuis 2017 – rapport sénatorial). Elle permettrait d’améliorer l’impact Carbone des bâtiments. Mesure non budgétaire.
- Fonds FEDER à destination des entreprises du BTP, et notamment pour renouveler les outils productifs à faible empreinte carbone.
- Augmenter la LBU, ouvrir le fléchage y compris pour les sujets de Travaux Publics qui participent à la mobilité et à la sécurisation des radiers.
- Revenir à la défiscalisation qui a permis d’atteindre 8000 logements : en effet nous cumulons du retard sur la construction de logements sociaux : 27000 demandeurs il y a moins de 10 ans et + de 40 000 demandes en attente d’un logement actuellement. Sur ce point le risque social est également majeur puisque que les bailleurs sociaux subissent également l’effet ciseaux de la hausse des coûts et du gel des loyers. La construction du neuf est à des niveaux exceptionnellement bas. Une solution pourrait être également trouvée au travers les crédits d’impôts.
- Le sujet de l’ouverture de nouvelles carrières est primordial pour le BTP.

Le secteur du BTP n’a pas été entendu, nous le regrettons et nous craignons une situation compliquée et tendue lors des prochaines NAO. Aussi il nous semble impératif que le gouvernement fasse évoluer sa position sur l’amendement compétitivité renforcée en faveur du BTP afin d’éviter une crise sociale dans le BTP.

Nous comptons une fois de plus sur votre mobilisation à nos côtés.

Le Président du conseil d’administration de la FRBTP

Anthony LEBON.